

Du 10 avril au 30 Juin 2016

10€

remboursés*
SUR FOOTBALL
CHALLENGE



Les modalités du remboursement sur www.parcdujardin.fr

DU 10 AVRIL AU 30 JUIN 2016, 10€ REMBOURSÉS* SUR FOOTBALL CHALLENGE

Pour bénéficier de cette offre exceptionnelle, il suffit :

D'ACHETER : entre le 10/04/2016 et le 30/06/2016, le jeu DUJARDIN FOOTBALL CHALLENGE.

DE SE CONNECTER : sur www.jeuxdujardin.fr et de cliquer dans l'espace dédié à l'offre de remboursement et de suivre les instructions indiquées en ligne.

D'IMPRIMER : votre formulaire de participation dûment rempli avec le code qui vous sera attribué après validation.

DE JOINDRE : au formulaire les **preuves d'achat** et informations demandées : **relevé d'identité bancaire (IBAN/BIC)**, **le code-barres recopié sur papier libre**, **le ticket de caisse original entier** (date, libellé et prix TTC entourés) ou **la facture** ou **le bordereau de livraison** pour les achats par vente par correspondance ou internet (date, libellé et prix TTC entourés). Si ces informations ne sont pas clairement entourées, la demande de remboursement sera nulle et ne pourra être traitée. Duplicata, photocopie ou ticket incomplet ne seront pas acceptés.

D'ENVOYER : le tout sous enveloppe suffisamment affranchie au plus tard le 09/07/2016 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

FOOTBALL CHALLENGE - 10€ REMBOURSÉS
Take Off N° 785 - Offre Dujardin
BP 70074 - 13614 VENELLES CEDEX

Pour toute question,
contactez-nous par email :
service.consommateur@take-off.fr
en rappelant le numéro de l'offre
«N° 785 Offre Dujardin» en objet.

Ne pas jeter sur la voie publique.



*Offre valable pour les achats réalisés entre le 10 avril 2016 et le 30 juin 2016 inclus, réservée aux particuliers majeurs domiciliés en France Métropolitaine (Corse comprise) et DOM-TOM. Pour les DOM TOM des frais bancaires à la charge du participant pourraient être prélevés par la banque domiciliant le compte du participant. Offre non cumulable avec toute autre promotion ou offre Dujardin en cours. Frais d'affranchissement et de participation non remboursés. Les remboursements seront effectués par virement bancaire uniquement, sous 3 semaines environ après réception de la demande conforme. Toute demande incomplète, illisible, frauduleuse, insuffisamment affranchie, portant sur des références différentes ou hors délai sera considérée comme nulle. Offre limitée à 1 participation par foyer (même nom, même adresse et/ou même IBAN/BIC). La société organisatrice Dujardin se réserve la possibilité de procéder à toutes vérifications nécessaires pour s'assurer de la conformité de la participation à l'offre notamment concernant les pièces fournies, l'identité et le domicile des participants. Il appartient au participant de conserver une copie d'une preuve d'achat pour toute réclamation. La société Dujardin ne peut être tenue responsable de la non réception des demandes du fait de problèmes indépendants de sa volonté (grève des postes, mauvaise distribution ou mauvais adressage). Les informations recueillies sont destinées à Dujardin et à son prestataire, Take Off, et font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de l'opération de l'ODR et éventuellement à la future prospection de Dujardin auprès des participants. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations les concernant qu'ils peuvent exercer sur simple demande écrite à l'adresse de l'offre ci-dessus ou par e-mail à l'adresse suivante : service.consommateur@take-off.fr.


DUJARDIN
PARTAGEONS UN SOUVENIR